



Les attentes sociétales vis-à-vis des forestiers

Barthod Christian

► To cite this version:

Barthod Christian. Les attentes sociétales vis-à-vis des forestiers. Revue forestière française, 2020, 72 (2), pp.157-165. 10.20870/revforfr.2020.5312 . hal-03035126

HAL Id: hal-03035126

<https://agroparistech.hal.science/hal-03035126>

Submitted on 15 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LES ATTENTES SOCIÉTALES VIS-À-VIS DES FORESTIERS

NDLR : M. Christian Barthod a bien voulu nous transmettre le texte qu'il a présenté lors de la conférence « Les attentes sociétales vis-à-vis des forestiers » à l'Assemblée générale d'Experts Forestiers de France (EFF) à Aix-les-Bains, le 8 octobre 2020. Nous l'en remercions.

Nous remercions vivement la direction d'Experts Forestiers de France de nous avoir accordé l'autorisation de reproduire cette communication dans notre revue.

Le XIX^e siècle fut en partie un siècle de conflits forestiers, mais aussi une époque inventive, de défis relevés et de construction d'une nouvelle vision de la forêt au service de la société. Même si cela n'a pas concerné la totalité des forestiers, j'ai toujours été frappé de l'influence et de l'œuvre d'une minorité active à l'écoute de la société, engagée dans des associations ou des projets dépassant le seul cadre forestier, travaillant avec des universitaires et des hommes politiques, écrivant dans la presse, en interaction avec ceux qui portaient les idées fortes et novatrices d'une société qui a su faire face à des mutations d'une ampleur probablement égale à celles qui sont devant nous. La Grande Guerre a mis un coup d'arrêt à cette écoute et à cette créativité, laissant la place à une orthodoxie respectable, mais porteuse à terme d'une certaine sclérose, et à un esprit du type « *chacun son métier et les vaches seront bien gardées* ».

Le réveil des interactions actives, voire rugueuses entre les forestiers et la société date, au moins en France, des années 1960-1970, avec les conflits sur l'évolution des paysages marqués par les grands reboisements et le recours massif aux essences résineuses. Après une longue phase d'incompréhension, les forestiers français ont compris l'enjeu d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans la gestion forestière. Nous vivons encore sur l'énergie (et l'inertie) de ce mouvement, sans toujours nous rendre compte que nous cherchons souvent à donner des réponses techniques à des questions qui ont, certes, une dimension technique, mais pas seulement.

Peut-être l'énergie investie par la communauté des gestionnaires forestiers français sur les enjeux environnementaux en forêt nous a-t-elle trop monopolisés, et empêchés de réexaminer aussi les options concernant la dimension sociale et culturelle de notre gestion et de nos interactions avec celles et ceux qui s'intéressent à la forêt. Or, depuis quelques années, peut-être une vingtaine d'années, ils sont de plus en plus nombreux à afficher, dans des enquêtes d'opinion ou *via* l'achat de livres (ou de films), ou dans des conflits locaux, leur appétit pour les questions forestières.

Nos approches et nos discours techniques seront-ils à la hauteur de leurs attentes ? Ce n'était certes pas facile d'être forestier dans un univers social, culturel et politique qui se sentait finalement peu concerné par l'avenir de nos forêts et par le bois, où nous avions le sentiment d'être très seuls. Mais est-ce nécessairement plus facile de ne pas décevoir des attentes croissantes, multiformes, qui s'expriment de manière foisonnante et parfois déconcertante au regard de notre culture forestière traditionnelle ? Notre approche finalement très techniciste des enjeux forestiers sera-t-elle à la hauteur de ce nouveau défi ? N'est-ce pas le moment de relire des auteurs enracinés dans d'autres sensibilités, mais profondément concernés par les enjeux forestiers, comme

l'Américain Aldo Leopold, ou encore le Français François Terrasson qui demandait aux forestiers de ne pas avoir peur de montrer leurs émotions, leur vision de la beauté en forêt, sans renoncer pour autant à être ce qu'ils sont, en misant sur une capacité assumée des forestiers à partager avec la société un regard diversifié et non exclusivement technico-rationnel sur la forêt ?

Les attentes de la société vis-à-vis de la forêt et des forestiers sont nombreuses et elles ne portent pas que sur des réalités matérielles ou des actions. Leur dimension culturelle ne doit pas être sous-estimée. Un certain nombre d'études et d'enquêtes nous aide à mieux les comprendre, bien au-delà de la seule France, car le monde des perceptions et des idées ne connaît pas de frontières, en tous cas pas celles auxquelles nous pensons. La présentation de Christine Farcy nous est d'une grande aide.

Mais en matière de politique forestière, la question n'est pas de traduire simplement en actions opérationnelles le poids de ces images et représentations, parfois écrasant. Il existe en effet d'autres dimensions que celles dont nous parlons aujourd'hui, dimensions également importantes et précieuses pour nos sociétés. Il s'agit surtout d'identifier en quoi nos choix, nos interventions, nos actions et nos discours engagent effectivement notre responsabilité au regard des attentes de la société, de mettre en évidence les possibles convergences et contradictions, d'imaginer des scénarios possibles et des compromis possibles, et de voir comment les partager dans une gouvernance nouvelle.

Au terme de 40 ans de vie professionnelle, au seuil de ma retraite, je souhaite partager avec vous ces « rendez-vous » incontournables des forestiers avec les attentes sociétales, tels que je les identifie aujourd'hui, sans aucune prétention à me situer au-dessus des problèmes et des difficultés concrètes des praticiens forestiers.

Il me semble que nous sommes tous ensemble attendus sur :

1. le paysage et l'absence d'évolution brutale et non concertée de celui-ci, sans défendre pour autant une conception fixiste du paysage ;
2. la résilience des écosystèmes et du système de gestion en forêt, une résilience *a priori* à faire grandir au regard des grands événements climatiques extrêmes et du changement climatique ;
3. la préservation de la biodiversité strictement inféodée à la forêt⁽¹⁾, celle qui engage directement et de manière écrasante la responsabilité des forestiers ;
4. la protection de la ressource en eau, en quantité et en qualité, du fait notamment des effets réels ou supposés des coupes rases, mais aussi du changement climatique qui fait de l'eau un enjeu stratégique ;
5. notre capacité à comprendre aussi la forêt regardée et aimée par le public comme une « représentation de la nature », loin du modèle répulsif du champ de maïs, avec une diversité d'essences et d'âges ;
6. la conciliation de l'écologie et de l'économie dans le domaine forestier, une aspiration considérée par le public comme parfaitement logique, car en harmonie avec les valeurs qu'il identifie dans la forêt ;
7. la préservation sans « à-coups » du capital carbone des sols et du processus de pédogénèse ;

(1) Elle concerne environ le quart des espèces rencontrées en forêt. Ceci n'exonère bien évidemment pas les forestiers de leur co-responsabilité portant sur les autres espèces dépendant de la forêt pour une partie de leurs cycles, mais dans un « système-acteurs » plus large. Cette responsabilité porte aussi et de manière éminente sur les espèces et fonctions liées aux phases de vieillissement, sénescence et mort des arbres, du fait que la sylviculture et la coupe, par définition, les contre-sélectionnent.

8. notre capacité à comprendre l'émergence de nouvelles attentes pour certains territoires particuliers⁽²⁾, comme aujourd'hui la libre-évolution ou le « rewilding », et à participer à des projets dans ce sens.

**
*

Rappelons la maxime d'un grand ancien de la FAO, Jack Westoby : « *La foresterie n'est pas d'abord une affaire d'arbres, c'est une affaire d'hommes* ». Beaucoup de ce qui est dit cet après-midi repose sur cette vérité. Les propriétaires forestiers ne sont d'ailleurs pas en dehors de la société ; leurs opinions évoluent avec elle, mais de manière un peu décalée. En effet, leur vision de la forêt n'est pas indépendante de leur enracinement dans un territoire particulier, dans un héritage, dans un donné forestier, mais elle reflète aussi les grands choix auxquels ils sont confrontés de manière concrète, et pas seulement au niveau des principes. Une enquête du CREDOC en 2009 a d'ailleurs montré que les propriétaires forestiers français étaient alors 48 % à se déclarer très concernés par les questions environnementales (contre 36 % des Français), en plus des 47 % qui se disent seulement plutôt concernés.

Il faut aussi garder en mémoire que les propriétaires forestiers sont nettement plus âgés que la moyenne des Français : 42 % ont plus de 65 ans, contre 23 % dans la population française. Même s'il ne faut pas sous-estimer les progrès de la médecine, ni la forme physique et psychologique de ces « nouvelles personnes âgées », il est raisonnable de penser que le regard sur la forêt, la disponibilité et les ambitions en termes d'investissement et de gestion pourraient évoluer avec ce vieillissement moyen, sans même évoquer les conséquences éventuelles sur la gestion forestière du financement familial de la dépendance.

L'âge moyen des propriétaires est également susceptible d'interférer avec les réponses à la question majeure de l'adaptation de la gestion forestière au changement climatique. Celui-ci nous introduit dans une logique de gestion du risque, avec, de plus, une grande difficulté à cerner la probabilité de l'aléa. Gérer un risque suppose de savoir pour soi-même (et pour la société) ce qu'il est acceptable de miser, en fonction des gains espérés, mais aussi des pertes considérées comme acceptables. L'âge n'est généralement pas un facteur qui incline à la prise de risque, et plaiderait plutôt pour des stratégies où le gain escompté est sans doute potentiellement moindre, mais où le risque de perte est également moindre.

Enfin il ne faut pas sous-estimer la prégnance d'une conception absolutisée du droit de propriété, à rebours de l'évolution de nos sociétés au travers de ses différents codes juridiques, y compris dans les pays de tradition plus « libérale » que la France. Mais les forestiers ne pourront pas être seuls pour penser une nouvelle articulation entre d'une part le droit de propriété, un droit fondateur et structurant pour toute société démocratique, et d'autre part les nouveaux défis du « bien commun ».

**
*

Steven Lewis Yaffee, chercheur américain, aime à rappeler que la durabilité forestière repose en fait sur quatre piliers : la durabilité biologique, la durabilité économique⁽³⁾, la durabilité

(2) Sans céder à la facilité de rejeter avec horreur un schéma qui serait seulement fantasmé, où la libre évolution et le « rewilding » concerneraient la totalité ou la majorité du territoire national forestier. Dans notre imaginaire forestier, peut-il y avoir de la place (spatiale et culturelle) pour des « modèles » autres que ceux que nous portons du fait de notre formation et de notre culture professionnelle ?

(3) Depuis le début des années 2000, nous commençons à bien percevoir l'enjeu majeur de la durabilité économique pour beaucoup de nos modèles de gestion forestière. Le changement climatique ne peut qu'amplifier ce défi.

institutionnelle et la durabilité politique (sociétale ?). Le contexte forestier français, très différent de celui des États-Unis, n'a pas conduit immédiatement à percevoir le concept de durabilité dans toutes ces dimensions. Et pourtant cette approche par quatre piliers interdépendants permet de mieux identifier les points forts et les faiblesses des réponses données par les acteurs forestiers français à un débat vieux déjà d'une trentaine d'années.

Concernant la durabilité politique, les quasi-consensus ou les très nettes majorités qui émergent à l'occasion de certains débats législatifs sur la forêt en France ne doivent pas faire oublier les difficultés récurrentes du secteur forestier à convaincre les élus politiques, nationaux et locaux, des enjeux qu'il porte et des réponses à mettre en place face aux difficultés rencontrées, dans un cadre qui dépasse les seuls acteurs forestiers. Les difficultés rencontrées quasi annuellement sur le montant du versement compensateur à l'ONF, ou sur les priorités au sein des cofinancements communautaires illustrent le fait que le secteur forestier n'a pas (encore ?) réussi à tisser les alliances objectives au sein de la société qui permettraient que l'apparent consensus sur les grands choix ne soit en fait remis en cause par la gestion au quotidien, révélant ainsi les fragilités ou fractures cachées au sein de ce que les forestiers croient parfois être un socle partagé avec la société.

Cette fragilité ne me semble pas seulement imputable à la plus ou moins grande acceptation par le secteur forestier, qui a ses propres pesanteurs, des nécessaires évolutions en matière d'efficience et de comptes à rendre sur l'emploi des deniers publics. Cela a clairement quelque chose à voir avec la question de l'acceptabilité sociale de la politique forestière, notamment (mais pas exclusivement) au niveau des paysages, ainsi qu'avec les processus de décision internes au secteur forestier.

Au-delà des spécificités manifestes du secteur, liées au long ou très long terme de ses raisonnements, se pose une question plus fondamentale : le secteur est-il à la fois son propre prescripteur, son propre opérateur et son propre évaluateur ? Ou bien le secteur forestier est-il capable d'entrer, avec ses propres spécificités, dans un cadre compatible avec le fonctionnement du reste de la société :

- où le débat contradictoire et donc la reconnaissance de la légitimité d'une confrontation (quels qu'en soient la forme et le lieu) entre experts d'origines variées sont formellement considérés comme une norme,
- où la transparence et le partage des informations de base sont demandés, où les collectivités territoriales ne pourraient plus comprendre un système qui les cantonnerait à un rôle purement consultatif et de financement de décisions prises par d'autres,
- où certains groupes bien organisés, actifs et écoutés par l'opinion publique, même s'ils ne sont pas numériquement nombreux, réclament des processus participatifs de prise de décision ?

Le débat sur la gestion durable porte donc en lui-même le débat sur ce qu'il est désormais convenu d'appeler la gouvernance. Encore faut-il trouver un accord sur le niveau spatial où cette gouvernance nouvelle sera la plus efficiente. J'intuie que cela relèverait sans doute plus du niveau géographique des chartes forestières de territoire, des parcs naturels régionaux, ou des grandes unités de paysage que du niveau national ou même de nos grandes régions administratives.

Face à ces questions, il convient de souligner à la fois le chemin parcouru depuis les années 1980 pour aller dans le sens esquissé par la seconde option, et le chemin qui reste sans doute à parcourir pour créer les conditions d'une véritable durabilité politique, à la fois aux niveaux local, national et communautaire. L'enjeu d'un nouveau rapport avec les collectivités territoriales est probablement très fort de ce point de vue, quelles que soient les évolutions institutionnelles ou au contraire les modalités de gestion du statu quo.

Dans un domaine où la dimension culturelle est aussi prégnante (tout le monde a son idée de ce qu'est la forêt et de ce qu'elle devrait être, et ces idées touchent profondément à la conception de l'homme et de la nature), il est probablement indispensable de développer ce qu'Aldo Leopold appelait une « ingénierie culturelle⁽⁴⁾ », comme condition d'une durabilité politique.

**
*

En parlant de fonctions (écologique, économique et sociale, culturelle), y compris pour parler des usages économiques de la forêt et de ses produits et services, le forestier est nécessairement amené à prendre en considération les échelles spatiales où les fonctionnalités effectives s'observent et se vérifient ; il est en effet très rare que l'unité de gestion isolée soit vraiment l'unité pertinente pour cette analyse. Pour chaque groupe de fonctions et pour chaque fonction particulière, il existe en effet une échelle spatiale pertinente pour raisonner.

Et ces échelles ne sont pas les mêmes. S'intéresser à la fonction de production de bois conduit à penser en termes de bassin d'approvisionnement, et selon les grands types de bois les bassins d'approvisionnement peuvent aussi ne pas être les mêmes. S'intéresser à la fonction de protection et de « production » des eaux (en quantité et qualité) conduit notamment à penser au bassin versant, et plus particulièrement à ce qui se passe à l'aval du cours d'eau. S'intéresser à la biodiversité animale conduit à penser à l'habitat d'espèce et à l'échelle à laquelle il est pertinent de parler de population et de bon état de conservation de cette population, etc.

Il y a quasi inévitablement des contradictions identifiées au terme de cette analyse. Les choix sylvicoles du forestier sont nécessairement des compromis à l'échelle de son unité de gestion, mais ils ont du sens (et notamment des effets positifs ou négatifs) bien au-delà de cette unité de gestion. La gestion multifonctionnelle demande avant tout d'identifier ces effets et de savoir argumenter les choix retenus, sans *a priori* et en accordant de l'importance à tout ce qui contribue à pénaliser l'expression d'une fonction à l'échelle spatiale qui lui est propre.

Ces effets ne peuvent par ailleurs être analysés isolément, unité de gestion par unité de gestion, car ils entrent dans une logique d'effets cumulatifs susceptibles de conduire à un effet notable (au sens de la directive européenne de 1985 sur les études d'impacts), dont aucun acteur forestier ne se sent individuellement responsable, mais dont à coup sûr la politique forestière pourrait être tenue pour responsable. L'effet dépend donc, notamment, de ce qui se passe ou ne se passe pas autour de l'unité de gestion, dans une logique de solidarité environnementale, économique et sociale de fait. Enfin, certains effets importants découlent de ce qui se passe quand le propriétaire forestier a vendu ses bois, et que l'exploitation forestière commence : vis-à-vis de la société, le forestier est embarqué « à l'indu de son plein gré » dans une solidarité de fait avec des partenaires qu'il ne contrôle que très partiellement, *via* le cahier des charges qu'il a imposé ou pas à son acheteur.

Prendre au sérieux la multifonctionnalité des forêts, de manière compatible avec le meilleur état des connaissances disponibles sur les fonctionnalités effectives, doit donc conduire à une double démarche :

- remonter de l'unité de gestion aux échelles spatiales pertinentes pour apprécier les enjeux positifs et négatifs relatifs aux différentes fonctions considérées, les hiérarchiser et identifier les

(4) Il s'agit d'un savoir-faire permettant d'articuler une analyse scientifiquement et techniquement pertinente avec la prise en compte de la réalité psychologique, sociale et culturelle des acteurs concernés, pour identifier des processus de prise de décision et de mise en œuvre de ces décisions permettant une action atteignant effectivement les objectifs identifiés. La maîtrise d'un tel savoir-faire semble un enjeu crucial quand l'action est susceptible d'impacter des valeurs ou grilles de valeur largement répandues, ou un « imaginaire prégnant », même si la justification scientifique de l'action est forte. La réflexion d'Aldo Leopold dans ce domaine s'est appliquée à la question des équilibres sylvocynégétiques dans le Wisconsin (États-Unis).

possibles grandes mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation des impacts négatifs possibles, en prenant en compte les impacts cumulatifs ;

— revenir ensuite au niveau de l'unité de gestion pour, en fonction des objectifs et contraintes du gestionnaire forestier, définir précisément ces mesures ERC, à tout le moins sur la base des cinq types susmentionnés de mesures considérées comme relevant nécessairement du cahier des charges minimal d'une gestion durable et multifonctionnelle.

Il n'y a aucune raison consubstantielle au concept de gestion multifonctionnelle pour que les choix sylvicoles retenus soient dominés pour un tiers par une logique économique, pour un tiers par un souci de prise en compte de l'environnement, et pour le dernier tiers par la volonté d'aller au-devant de ce qui serait identifié comme une demande sociale plus ou moins explicite. En effet, tout dépend de la hiérarchisation, dans chaque cas particulier, des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, différents selon les unités de gestion, leur localisation, leur environnement spatial, et surtout des effets notables susceptibles d'advenir à l'échelle spatiale pertinente pour analyser chaque fonction.

**
*

Dès lors qu'aucun effet notable négatif du projet de gestion forestière n'est identifié sur les différentes fonctions à l'échelle spatiale pertinente, compte tenu notamment de l'environnement spatial de l'unité de gestion, il me semble au minimum indispensable de prendre les cinq mesures nécessaires suivantes pour pouvoir encore parler de gestion durable multifonctionnelle, lorsqu'un choix de production de bois est retenu comme très important, voire prioritaire. Il existe un besoin de clarifier, dans un accord national ou régional, certains engagements répondant à une partie des attentes sociales dont nous avons précédemment parlé :

— sauvegarder la structure et la fertilité des sols : les sols sont le premier capital naturel ; ils sont également une formidable usine à biodiversité, avec l'enjeu majeur de l'horizon organique. Les sols sont affectés par la préparation avant plantation, par le passage des engins lourds (risques de tassement ou de déstructuration)⁽⁵⁾, et parfois par l'exportation des écorces, mais aussi par les retombées atmosphériques acidifiantes ou eutrophisantes, heureusement en réduction ;

— garder des noyaux de biodiversité « naturelle », notamment autour de bouquets d'arbres matures, sénescents ou dépérissants du fait de l'âge : la sylviculture a comme premier impact, souvent oublié, de raréfier considérablement les espaces où peut s'exprimer la dernière phase du cycle de vie des écosystèmes forestiers, avec les phases de sur-maturité, de sénescence, de mort et de décomposition, contre-sélectionnant ainsi de nombreuses espèces. Par ailleurs des zones de biodiversité naturelles sont utiles pour favoriser certains équilibres hôtes-parasites dont bénéficie la vitalité des forêts, y compris les plantations ;

— créer ou protéger une ripisylve le plus proche possible de la naturalité le long des cours d'eau : il s'agit de prendre en compte un double enjeu, d'une part la préservation des continuités écologiques en forêt, d'autre part la protection des cours d'eau contre les effets négatifs de certaines opérations sylvicoles, soit au moment de la création du peuplement, soit au niveau des coupes rases ;

— conserver et entretenir les milieux ouverts et les zones humides présents en forêt, et ne pas détériorer (par les plantations ou les infrastructures) certains continuums ouverts et fragiles (pelouses sèches, prairies humides...) et les cours d'eau : il s'agit de la traduction opérationnelle

(5) Comme rappelé précédemment, la gestion durable et multifonctionnelle des forêts ne s'arrête pas à la cession de la coupe à un acheteur. Les impacts les plus forts en matière de tassement ou de déstructuration du sol, d'exportation d'éléments minéraux facteurs limitants de la production biologique, comme en matière de paysage et d'atteintes à d'autres écosystèmes peuvent provenir de l'exploitation forestière. C'est pourquoi le forestier doit être en mesure d'anticiper et de prévenir ces effets négatifs (cf. la séquence ERC), mais aussi préciser dans son cahier des charges de vente les précautions nécessaires, et surtout imposer leur respect.

de la dernière partie de la définition européenne de la gestion durable (et multifonctionnelle) des forêts, introduite en 2001 dans le Code forestier, et retirée en 2012, mais qui engage toujours la France signataire ;

— limiter autant que faire se peut la taille unitaire des coupes rases : les impacts des coupes rases sont bien connus, mais la sensibilité particulière de l'opinion publique s'explique aussi parce qu'il s'agit d'un problème social et culturel de perception paysagère. Certes l'intensité des problèmes « biologiques et pédologiques » varie selon les cas, tout comme l'enjeu paysager, mais la sensibilité sur ce point est vive dans tous les pays européens, ayant conduit de nombreux pays à légiférer, ce qui n'est pas (encore ?) le cas en France.

N.B. : La question du mélange des essences pourrait également faire l'objet d'un accord de principe au niveau national ou régional, mais sa mise en œuvre pratique devrait nécessairement rester à discuter localement, en fonction des caractéristiques stationnelles, de l'état des peuplements et du suivi envisageable.

**
*

En Europe comme en Amérique du Nord, le paysage est la nouvelle frontière des forestiers. Il est présentement compris dans son acception de la convention européenne du paysage : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains* ». Cela suppose néanmoins, de la part des forestiers, d'accepter de faire cohabiter avec un égal degré de légitimité les quatre perceptions paysagères formées par l'art, par les sciences écologiques, par l'approche polysensorielle des habitants et par les projets des acteurs, sans imposer le discours des experts. Ce n'est alors que dans un second temps que l'on cherche à en tirer des conclusions sur les itinéraires possibles à emprunter pour y parvenir.

Les paysages ont par ailleurs quelque chose à voir avec les identités de niveau supérieur qui peuvent fédérer des personnes ayant des perceptions différentes de la forêt. Ils peuvent intégrer en partie des facteurs économiques, et servir de médiateur entre les habitants locaux et les visiteurs. Là où certains y verront un enjeu de biodiversité, d'autres peuvent y voir un enjeu de recomposition profonde des liens sociaux, et d'autres enfin la contribution de ces territoires à la vie économique de nos sociétés. L'échelle dépassant le mode d'action limité propre à chaque acteur, il nécessite intrinsèquement une action collective et des compromis. Réfléchir ensemble à ce que l'on souhaite à 50 ans en matière de paysage me semble *a priori* riche de potentialités en matière de vision partagée.

L'approche par le paysage n'est certes pas une panacée, ni du point de vue de la diversité des perceptions du public et des acteurs du territoire, ni du point de vue des arbitrages internes de cohérence de la politique forestière. Mais son échelle géographique est *a priori* un compromis intéressant, et les regards dont il légitime l'expression ne sont *a priori* hostiles à aucune des fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles qu'identifient les partenaires concernés, et aux compromis à rechercher, car inévitables.

Le « détour » par le paysage n'est par ailleurs pas dénué de sens par rapport à trois des quatre préoccupations principales des Français concernant la forêt, selon l'étude du CREDOC de 1995 : l'entretien insuffisant des forêts (51 %), les coupes rases trop nombreuses (31 %), la modification de paysages (22 %). Par ailleurs, écologiquement parlant, le paysage est sans doute la « nouvelle frontière » des forestiers, comme le laissent penser les enjeux liés à la diversité biologique, aux connectivités écologiques et au changement climatique.

**
*

Une enquête sur la perception de la forêt par les citoyens avait été menée en 2009 pour le compte de la Commission européenne auprès de 11 106 citoyens de l'Union européenne (qui comptait alors 27 pays), complétée par une méta-analyse de 26 sondages et de nombreuses publications. Elle avait montré que le public européen attache désormais une plus grande valeur à la conservation des forêts et à ses fonctions protectrices qu'à l'utilisation qu'on peut en faire ; la préservation de la biodiversité est maintenant perçue comme l'une des fonctions les plus importantes des forêts.

La France appartient à la région sud-ouest de l'Europe qui, de manière spécifique par rapport au reste de l'Europe, demande une gestion forestière « moins ou beaucoup moins » active pour ce qui concerne la production de bois matériau renouvelable et de bois énergie. En France, la gestion forestière et la récolte du bois sont identifiées comme une cause ou une menace de dommages pour la forêt, par 47,7 % des citoyens, derrière les incendies et les tempêtes. Si une grande majorité du public européen dans son ensemble se prononce pour « *une gestion plus active, durable et multifonctionnelle* », cette gestion plus active devrait être axée vers la protection de la biodiversité, la protection contre le changement climatique et la création d'opportunités récréatives.

Pour sans doute longtemps, car les évolutions culturelles obéissent à des logiques qui ne basculent jamais brutalement, nous serons donc confrontés à un paradoxe. Pour la société, d'un côté, la forêt est un objet sympathique et éthique, quelque chose qui mérite d'être défendu ; d'un autre côté, le bois matériau renouvelable est un objet sympathique, susceptible de contribuer à trouver des solutions à des problèmes qui dépassent la seule forêt. Néanmoins, entre les deux, la gestion forestière et la récolte du bois sont vues comme « occasionnant des dégâts », sans doute en introduisant l'industrie dans la nature, l'économie dans la contemplation. Le divorce est préoccupant.

**
*

Ne croyons cependant pas que la foresterie soit seule confrontée à un tel grand écart qu'elle peine à identifier et comprendre. L'élevage l'est tout autant : les animaux vivants sont sympathiques, la viande et sa place dans nos traditions gastronomiques font partie de notre patrimoine culturel, malgré la récusation par les végétariens, végétaliens et maintenant les vegan. Mais entre les deux il y a l'élevage et l'abattoir qui, dans certains cas, heurtent et suscitent de plus en plus de réactions et prises de position médiatiques.

Ni les forestiers, ni les éleveurs ne comprennent bien ce qui leur arrive ; ils peinent à trouver la bonne réaction et croient souvent que la solution réside dans une objectivation des faits et dans une bonne stratégie de communication. Mais peut-être ensemble, chacun réfléchissant sur la situation de l'autre avec plus de recul et de liberté intellectuelle, serait-il possible d'avancer à la fois dans la prise de conscience du problème et dans l'identification de réponses possibles. Celles-ci ne pourront relever de la seule communication ; elles mettront donc inévitablement en cause des pratiques et des valeurs considérées comme traditionnelles.

Elles nous poussent à inventer pour répondre aux attentes de la société, pour être en mesure de gérer l'écart entre notre vision experte de la forêt et les représentations sociales de la forêt telles que Christine Farcy les analyse. Sinon je crains que ce soit le rapport de force qui impose ses arbitrages, et les forestiers ne sont pas les plus habiles à manier un rapport de force culturel, médiatique, social et politique. Soyons réalistes et sachons anticiper et gérer les conflits.

Sachons développer l'ingénierie culturelle dont parlait Aldo Leopold. Dans nos relations avec les propriétaires forestiers, sachons aussi faire appel à la diversité de leurs appréhensions de la forêt dans toutes ses dimensions : ils ne sont pas « que » des propriétaires forestiers investisseurs, pas seulement une collection d'« *homo oeconomicus* ». Ils ont souvent une approche plus complète et plus complexe, souvent plus profonde mais dissimulée, en résonance plus ou moins immédiate avec les aspirations de notre société, ses rêves et ses émotions.

Faisons plus globalement le pari de l'empathie et de la bienveillance, à la fois vis-à-vis de ceux que nous ne comprenons pas, mais aussi de ceux que nous croyons probablement à tort trop bien comprendre. Cela en vaut la peine, même au prix de certains échecs et de quelques baffes.

Christian BARTHOD

Sous-directeur de la forêt de 1995 à 2002

Sous-directeur des espaces naturels de 2002 à 2010

Membre de l'Autorité environnementale nationale de 2010 à 2017

(barthodcj@gmail.com)

Quelques références à consulter

- BARTHOD C., 1999. Aldo Leopold, forestier américain : une histoire de forêts, de cervidés et de loups. *Revue forestière française*, LI (6), pp. 659-670.
- BARTHOD C., 2012. Forêts, perceptions et gouvernance : libres propos d'un braconnier. *Revue forestière française*, LXIV (4), pp. 503-510.
- BARTHOD C., 2014. La forêt privée en 2060 : déterminants lourds et paris possibles. Colloque des 50 ans des CRPF organisé par le CNPF au ministère de l'Agriculture, 3 décembre 2013. *Forêts de France*, n° 217, pp. 19-23.
- BARTHOD C., 2015. La Multifonctionnalité des forêts, entre discours et pratiques : illusion ou réalité à assumer ? *Revue forestière française*, LXVII (4), pp. 293-319.
- FLADERS S.L., 1974. *Thinking like a mountain: Aldo Leopold and the evolution of an ecological attitude towards deers, wolves and forests*. The University of Wisconsin Press. 284 p. (édition révisée, 1994).
- LEOPOLD A., 2000. *Almanach du comté des sables*. Anna Gibson (Traducteur), Charles W. Schwartz (Illustrateur). Éditions Flammarion. 289 p.
- LEOPOLD A., 2013. *La Conscience écologique*. Anthologie de textes inédits en français réalisée par Daniel Vallauri (WWF) et Jean-Claude Génot (Parc naturel régional des Vosges du Nord) (traduction de Pierre Madelin). Éditions Wildproject. 226 p. (Domaine sauvage).
- TERRASSON F., 1991. *Perception-Communication-Comportement, une application des sciences cognitives dans le domaine de la conservation de la nature et de l'environnement*. UNESCO SHS/91/CONF/802/COL/3. 25 p.
- TERRASSON F., 2020. *La Peur de la Nature - Au plus profond de notre inconscient, les vraies causes de la destruction de la nature*. Éditions Sang de la terre. 270 p.



Licence Creative Commons

Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC)